Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_046-DE

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-046

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 41
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre Le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Morlaix :** Yvon Laurans **Plouigneau** : Johny Delépine.

Avenant à la charte de partenariat entre l'ADIL et Morlaix Communauté (2025-2027)

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientations stratégiques n°1 "Répondre aux besoins en logements dans leur diversité" et n°4 "Assurer des services du quotidien de qualité"

Rapporteur : Roger Héré

Une convention globale définit le partenariat entre l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et Morlaix Communauté.

A la demande de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et pour permettre l'instruction de la demande de subvention liée au suivi animation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), il convient de préciser par avenant les coûts des actions de l'Adil contribuant au SPRH de

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_046-DE

Morlaix Communauté.

Les coûts financiers pour 2025, au titre de la subvention de Morlaix Communauté à l'Adil, pour cette part d'activité, sont les suivants :

- Dynamique territoriale (DT) : 10 000 € (pour la mobilisation des professionnels, des ménages et pour « l'aller-vers » les publics prioritaires)

- Information, conseil, orientation (ICO) : 5 000 € (pour l'information/conseil/orientation des propriétaires bailleurs, des accédants à la propriété, des copropriétaires et des personnes en situation de mal logement-habitat indigne).

Soit un total de 15 000 € pour 2025.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement-Habitat-Mobilités-Mer et littoral du 19 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'avenant N°1 à la convention globale de partenariat entre l'ADIL et Morlaix Communauté (2025 - 2027),**
- **d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant n°1,**
- **d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot